

ACCES ET CONTINUITE DES SOINS

1. LE CONTEXTE

Solimut Mutuelle de France à travers sa Fondation a pour objet de promouvoir et de développer, toute action à caractère sanitaire, social et d'innovation dans le cadre de la réduction des inégalités, l'accès à la santé pour tous, et la continuité des soins.

Parmi les différents soutiens qu'elle apporte en 2021 pour soutenir ces initiatives, la Fondation Solimut met en place un dispositif de prix. Celui-ci est destiné à récompenser des actions originales visant à améliorer l'accès et la continuité des soins, et ce dans tous les champs de la santé.

Afin de marquer son soutien à des actions concrètes susceptibles d'être développées et appliquées, la fondation Solimut s'adresse en priorité aux structures ESS, au tissu associatif local ainsi qu'aux établissements publics à but non lucratifs.

Les lauréats recevront un prix de 7500 euros. Elles seront également parrainées par un établissement de soins appartenant au réseau Oxance afin de développer leurs projets sur une période d'un an.

Par ce dispositif, la Fondation Solimut entend non seulement faciliter la mise en œuvre d'initiatives locales mais aussi leur permettre de se construire et de se déployer à la lumière des structures de soins qui les parrainent.

2. LES THEMATIQUES RECOMPENSEES

Les prix récompensent une action innovante ou originale sur trois thèmes qui sont :

- L'accès aux soins, :
Les actions concernent notamment :
 - Les personnes en situation de précarité ou d'isolement,
 - L'égalité d'accès géographique aux structures de soins primaires et secondaires,
 - Les actions de prévention et d'accompagnement.
- L'accès à la santé et réduction des inégalités, notamment :
 - Renforcer l'accessibilité, la qualité de prise en charge, la pertinence du système de santé
 - Renforcer la sensibilisation des acteurs aux questions des santé, développer leurs compétences et connaissances
- La continuité des soins, notamment :
 - Les soins longitudinaux, non limités à un épisode de la maladie
 - Les actions continues de prévention primaires et secondaires
 - Un accompagnement continu tout au long de sa maladie sans rupture du parcours par des structures adaptées et complémentaires

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les structures qui peuvent candidater :

Associations publiques ou privées, structures de l'ESS, maisons de santé, les centres de santé, les structures publiques comme des écoles ou des universités

Conditions préalables au dépôt de candidature

- Le projet présenté ne doit pas faire l'objet de subvention d'investissement par une structure publique ou privée
- Un projet peut répondre à plusieurs thématiques, en revanche ne sera accepté qu'un seul projet par structure.

Engagement du candidat

La Fondation Solimut attend de la part du lauréat dans le délai d'un an :

- Un rapport final
- Un texte grand public d'une demi-page accompagnée de photos afin de pouvoir communiquer sur cette action

4. NATURE DE LA RECOMPENSE

- Le lauréat reçoit à l'occasion d'une cérémonie organisée par la fondation Solimut, un Prix d'un montant de 7500€
- La récompense est versée à la structure qui développe l'action innovante pour une utilisation exclusivement réservée à sa mise en œuvre

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir

- Par ailleurs, le lauréat pourra selon les opportunités, bénéficier pendant une année du parrainage d'une structure de soins ou d'accompagnement appartenant au réseau Oxance. Ce parrainage a pour objectif d'aider au déploiement de l'action innovante. Les modalités de mise en œuvre seront à définir lors de l'accord de partenariat

5. MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER ET CRITERES DE SELECTION

- Modalités de dépôt
 - Un dossier de candidature est à renvoyer dûment rempli sous format Word
 - Le budget du projet, Co financeurs, s'il y a lieu
 - Le calendrier de mise en œuvre
 - Le CV du candidat
 - Les statuts (s'il s'agit d'une association)
 - Les noms et prénoms des membres du conseil d'administration de la structure ;
 - Les comptes d'exploitation et les bilans des deux dernières années ;
 - Les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales pour les associations.
- Critères de sélection
 - La conformité de la demande au cahier des charges
 - La qualité du dossier présenté (présentation générale du projet, de l'équipe)
 - La cohérence de la demande avec l'objectif du prix : faisabilité de l'action et calendrier de mise en œuvre, capacité du porteur à mener le projet, originalité, proximité locale, lien avec une structure de soins ou d'accompagnement
 - Le dynamisme de l'association
 - Les modalités d'évaluation des objectifs du projet

6. CALENDRIER

- **18 JANVIER 2021** : Lancement de la campagne
- **19 MARS 2021** : date limite Envoi des dossiers
- **AVRIL 2021** : Evaluation des dossiers de des candidatures
- **MAI 2021** : Recherche des Parrainages et désignation des lauréats
- **Date à définir** : Cérémonie de remise des prix
- Cérémonie de remise Prix en présence des partenaires

DATE LIMITE D'ENVOI : 19 mars 2021

Candidature, informations et dossiers à télécharger :

<https://www.solimut-mutuelle.fr/fondation>

Il ne sera pas envoyé de dossier par la poste. Tous les dossiers enregistrés feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.

Contact riis@fondationdelavenir.org